



Commune de Tannay

Préavis municipal N° 75

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A L'ADOPTION DE LA TAXE ANNUELLE D'EPURATION 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le courant de l'année 2014, les SITSE ont mis en service la nouvelle STEP intercommunale, ainsi que les différentes STAP complémentaires dans les communes, en remplacement des STEP existantes. La gestion générale de ces dernières était entièrement sous la responsabilité des communes propriétaires de ces ouvrages et elles facturaient la taxe d'épuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce sont les SITSE qui définissent et facturent cette taxe aux communes.

Pour l'année 2016 le prix facturé par les SITSE sera de 2.45 CHF/m³, auxquels s'ajoute un montant de 0.20 CHF, pour l'entretien du réseau des collecteurs EC-EU que nous lui avons remis depuis le 1^{er} janvier 2016.

Mais, notre Commune possède un important fonds de réserve dans les comptes de la STEP, et celui-ci ne peut être affecté qu'aux besoins liés au réseau d'évacuation des eaux. Par conséquent, la Municipalité propose donc de maintenir le tarif de cette taxe aux abonnés au même niveau que ces dernières années, soit **0.70 CHF/m³**, et de prélever sur le fonds de réserve de la STEP, la différence entre le coût facturé par les SITSE et le montant de la taxe proposé par la Municipalité, ce qui aura pour effet de diminuer de 258'375.00 CHF ce fonds de réserve qui se montait à 2'991'087.92 CHF au 31 décembre 2014. Ainsi, le calcul est le suivant :

Coût du m ³ facturé par les SITSE	CHF	2.65
Montant prélevé sur le fonds de réserve par m ³	./.	<u>CHF 1.95</u>
Montant facturé aux propriétaires par m ³	CHF	0.70
		=====

Décision

En conséquence

vu : le préavis municipal N° 75

vu : le rapport de la Commission des Finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de décider

- la taxe annuelle d'épuration 2016, telle que proposée.

Pour la Municipalité :

Municipal responsable :

N. Finkelstein

Nathan Finkelstein

Le Syndic :
Serge Schmidt

Serge Schmidt

La Secrétaire :

Catherine Gandolfi

Catherine Gandolfi

